



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 22 mai à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 15/05/2023
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE,
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Raymonde HABOUZIT
Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME,
Bernadette PELISSIER, Roland SEUX, Sébastien GAGNE
Excusés :
Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Roland SEUX
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christiane PAUZON
Secrétaire de séance : Gilles AUDRAS

OBJET : ACHAT TICKETS DE MANEGE FETE VOTIVE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler pour cette année encore l'achat de tickets de manège à l'occasion de la fête votive, le dernier week-end de juin, pour être distribués aux enfants de la Commune. Il propose de fixer un montant maximum, à répartir en fonction des manèges présents lors de la fête votive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition d'achats de tickets de manège à l'occasion de la fête votive de la commune ;
- FIXE le montant maximum de cet achat à 400 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ces tickets en fonction des manèges présents lors de la fête votive ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Gilles AUDRAS



Fait et délibéré le 22/05/2023
Pour extrait certifié conforme